

82/I284 /du 30/I2/I982
DECRET N°
portant nomination de Mr. DIAOUA
Philippe en qualité de Directeur
Régional du Crédit et des Relations
Financières Extérieures de LOUBOMO.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution ;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attri-
butions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°82/879 du 24 Septembre 1982 portant réorganisation
du Ministère des Finances ;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644
susvisé ;
Le Conseil de Cabinet entendu,

DECRETE :

Article 1er..- Mr. DIAOUA Philippe, Administrateur des SAF de 3° échelon
est nommé Directeur Régional du Crédit et des Relations Financières
Extérieures de LOUBOMO.

Article 2..- L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par
les textes en vigueur.

Article 3..- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au
présent décret.

Article 4..- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Offi-
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Finances,

Fait à Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Itih Ossetoumba LEROUNDZOU.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Berrard COMBO MATSIONA.